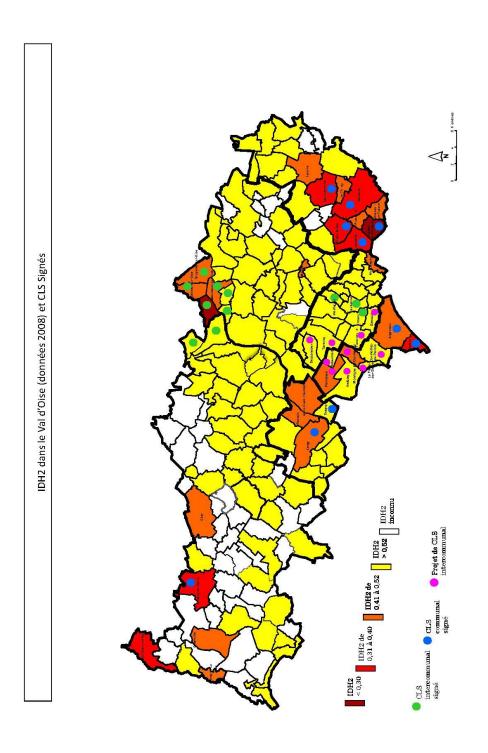


Projet régional de santé Île-de-France 2013-2017



Bilan des partenariats et de l'animation territoriale dans le Val d'Oise





INTRODUCTION

Le Val d'Oise est un département contrasté sur le plan géographique et socioéconomique avec :

- une zone rurale à l'ouest et au nord de la francilienne et des zones urbaines plus denses,
- des poches de pauvreté sur l'ensemble du département (y compris dans les secteurs ruraux) concentrant des indicateurs de santé défavorables et des risques environnementaux.

Il est confronté à des inégalités territoriales accrues par une démographie médicale très en baisse et une accessibilité géographique contrastée aux services de santé.

Le diagnostic établi lors des travaux préparatoires du PRS pointait également des insuffisances en matière de prévention, de prise en charge de la santé mentale et du handicap et un manque de coordination entre les acteurs.

Six priorités avaient donc été identifiées à partir du PRS et ont présidé à l'action de la délégation départementale du Val d'Oise :

- 1. Renforcer et structurer la prévention et la promotion de la santé
- 2. Améliorer la coordination des parcours autour de la santé des personnes âgées, de la santé mentale, de la périnatalité et des publics précaires et exclus
- 3. Renforcer et structurer l'offre de soins
- 4. Améliorer la qualité et la sécurité des prises en charge dans les établissements et services
- 5. Garantir la sécurité sanitaire
- 6. Développer une culture de la démocratie en santé

Il convient d'en faire le bilan au travers des partenariats animés par la DD95 avec :

- 1. les opérateurs (établissements et gestionnaires de structures, professionnels de santé) chargés de mettre en œuvre la politique de l'ARS dans le Val d'Oise
- 2. les autres administrations départementales (Etat, conseil départemental) et l'Assurance Maladie pour coordonner les politiques publiques
- 3. les collectivités locales (communes et EPCI) pour relayer la politique de santé et agir au plus près des populations
- 4. la conférence de territoire et les usagers

1. Un travail de concertation avec les opérateurs pour mettre en œuvre la politique de santé et améliorer la transversalité

Pour décliner localement les orientations du PRS et mettre en œuvre les actions sur son territoire, la DD s'appuie sur des établissements et des gestionnaires de structures mais aussi sur des professionnels de santé intervenant en établissement ou en ambulatoire.

1.1 LES ACTIONS MENEES AVEC LES ETABLISSEMENTS ET LES STRUCTURES GESTIONNAIRES

Un dialogue constant et constructif a permis à la DD de mener à bien plusieurs chantiers prioritaires en matière de réorganisation de l'offre de soins pour mieux répondre aux besoins des Valdoisiens mais aussi d'améliorer le travail en transversalité entre les différents secteurs favorisant ainsi la fluidité des parcours des usagers.

1.1.1 La réorganisation de l'offre hospitalière

- La réorganisation de la permanence des soins (PDSES)
- Le développement des coopérations entre établissements qui se sont intensifiées en 5 ans et ont permis la création de 3 GHT: le Nord Ouest du Val d'Oise-NOVO(Pontoise, GH Carnelle Portes de l'Oise, GHI du Vexin), le Sud Val d'Oise-Nord Hauts de Seine (Argenteuil, GHEM, Taverny, Moisselles, CASH), la Plaine de France (Gonesse, Saint Denis)

La CHT Nord Val d'Oise (NOVO) créée en janvier 2014 a préfiguré le GHT mis en place en juin 2016 qui réunit sous l'égide d'une direction commune les 4 établissements publics de santé de l'ouest du Val d'Oise sur un territoire de 320 000 habitants dans une organisation graduée des soins avec notamment la constitution de pôles médicaux de territoire (postes partagés sur plusieurs sites) et un laboratoire de territoire.

Ce projet, fruit d'un travail de collaboration intense et constructive entre services de l'ARS (siège et DD), établissements, directions et communautés médicales, élus a permis de mettre en place une stratégie médicale commune, d'organiser la permanence des soins tout en assurant un équilibre financier durable des structures en consolidant l'offre de soins.

- L'accompagnement de projets locaux permettant de mieux répondre aux besoins d'un infra territoire : l'HAD de l'ouest porté par le GHT NOVO, la clinique Sainte Marie d'Osny et Santé Service
- Réorganisation de l'offre privée au centre du Val d'Oise avec la conversion en cours de 2 cliniques du groupe CAPIO en centres neufs ambulatoires indépendants sur Domont et Cormeilles en Parisis.

1.1.2 Les restructurations médicosociales

Sur la base d'un partenariat établi de longue date grâce à des relations régulièrement entretenues, des restructurations ont pu être réalisées en collaboration avec les associations dans un climat de confiance. Trouvant un équilibre économique optimisé, les gestionnaires apportent un meilleur service aux usagers et se préparent à prendre dans de bonnes conditions les responsabilités accrues que leur confie la nouvelle réglementation.

Quelques résultats :

Les restructurations ont permis d'engager l'adaptation de plusieurs IME à la prise en charge d'enfants souffrant de TSA. Ainsi, 75 places ont pu être requalifiées.

Un hôpital de jour de petite capacité inadapté a été transformé en un IME de 15 places, également dédié à la prise en charge d'enfants souffrant de TSA.

Les plus petits gestionnaires ont été invités à se regrouper ou à se rapprocher de gestionnaires mieux structurés, en prévision des changements à venir (CPOM, nouvelles modalités de tarification).

Les services de la DDARS ont accompagné chacun de ces rapprochements propres à favoriser une prise en charge optimisée des personnes handicapées.

Ainsi, 21 établissements ou services ont fait l'objet de transferts d'autorisation de gestion depuis 2013.

Les gestionnaires ont été incités à entrer dans un processus de contractualisation, ce qui permet un dialogue plus constructif et à préparer l'avenir proche.

A ce jour, 10 CPOM sont en cours concernant 40 ESMS.

La DD du Val d'Oise a favorisé une évolution qualitative et quantitative de l'offre de soins en direction des personnes handicapées qui doit impérativement se poursuivre, les besoins augmentant plus rapidement que l'offre.

1.1.3 L'accompagnement de projets transversaux ayant permis d'améliorer la qualité des prises en charge

Autour des personnes âgées

• entre différentes structures médicosociales :

Création d'un service d'infirmières de nuit rattaché à un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) qui assiste 3 EHPAD et évite les hospitalisations inutiles. Cette expérimentation considérée comme très positive pour l'amélioration de la qualité des soins sera reconduite.

entre structures sanitaires et médicosociales

Des équipes de psycho-gériatrie et de soins palliatifs issues du secteur sanitaire ont apporté soutien et conseil aux EHPAD

Un projet de télémédecine (Télégeria) autour du CH de Gonesse et 13 EHPAD du Val d'Oise permet d'organiser à distance des consultations de médecins spécialistes au bénéfice des personnes âgées .

• entre tous les acteurs sanitaires, médicosociaux, ambulatoires

- Création de 3 MAIA qui favorisent le travail en transversalité sur 3 infra territoires couvrant la totalité du Val d'Oise.
- Création de trois filières gériatriques couvrant l'ensemble du territoire au sein desquelles des liaisons étroites se construisent entre l'hôpital et la ville. Des outils de communication ont été mis en place pour faire connaître la filière gériatrique (Nord), mise en place d'un numéro unique d'appel d'un gériatre hospitalier pour les médecins de ville (Filière de Gonesse) ou présence d'un gériatre au SAU du GHEM pour limiter l'hospitalisation des personnes âgées.
- Un important travail de rapprochement des 4 réseaux de cancérologie et 3 réseaux de gérontologie est engagé pour aboutir à une couverture poly thématique du territoire.

> Autour des personnes handicapées

La Démarche d'Evaluation Concertée Territorialisée autour des troubles du spectre autistique engagée en 2015 avec l'appui du Cedias et du CRAIF, est en cours de finalisation.

Autour des patients diabétiques de type 2

Elaboration conjointe d'un projet expérimental avec le Centre hospitalier de Gonesse destiné à fluidifier le parcours du patient diabétique : mise en réseau de l'hôpital, des professionnels de santé libéraux de 5 communes du secteur, des associations etc....

Autour de la santé mentale et de la souffrance psychique, un bilan nuancé

L'amélioration du travail en réseau des opérateurs sanitaires, médicosociaux et sociaux devra constituer un axe prioritaire pour le PRS2 car les problématiques sont en augmentation dans le Val d'Oise et ont été identifiées par de nombreux partenaires. Les CLSM constituent une réponse pertinente mais sont encore peu développés dans le département compte tenu du coût qu'ils représentent pour la collectivité locale qui cofinance avec l'ARS le poste de coordonnateur. Par ailleurs l'offre psychiatrique et médicosociale reste encore à renforcer et les problèmes de démographie médicale et paramédicale ne permettent pas de répondre aux besoins croissants des partenaires de l'éducation nationale, du social, des communes en politique de la ville...

Une expérimentation à poursuivre : mise en place en 2016 de consultations avancées de psychologue dans les structures d'hébergement d'urgence avec élaboration d'une convention avec le secteur de psychiatrie de Pontoise, l'équipe mobile EMIL, le SIAO et l'association Espérer 95, gestionnaire de structures sociales.

> Autour des personnes en difficulté spécifique

- Négociation avec les responsables du GHIV (Hôpital du Vexin) et les gestionnaires du « CSAPA Dune », spécialisé produits illicites, a permis en créant une antenne sur Magny en Vexin une prise en charge de proximité pour les patients du Vexin et des communes limitrophes, territoire isolés sur le plan des transports en commun. La prise en charge sanitaire et médico-sociale est améliorée par un travail commun entre le Centre hospitalier et l'association gestionnaire du CSAPA.
- Augmentation du nombre de places d'appartements de coordination thérapeutiques à destination des personnes souffrant de maladies chroniques en situation de grande précarité de 43 à 75 places.
- Appui aux deux centres hospitaliers gestionnaires de CSAPA pour le déménagement de leurs structures dans des locaux plus vastes, mieux adaptés et plus accessibles au public (Beaumont à Persan, Soisy-sous-Montmorency (GHEM) à Ermont)

1.1.4 L'amélioration de la sécurité sanitaire dans les établissements

La mise en place de contrôles multithématiques sur pièces des EHPAD concernant les risques légionnelle, amiante, DASRI et la gestion de crise a permis d'assurer une animation des établissements autour de la thématique et de les monter en compétence.

1.1.5 L'amélioration de l'organisation des CMP infanto-juvéniles et des CMPP

Face aux délais de RV trop importants pouvant aller jusqu'à 3 ans, la DD avec l'aide du service EPOD du siège a mobilisé les structures pour qu'elles bénéficient de l'appui d'un cabinet pour revoir leur organisation et apporter une réponse plus rapide aux sollicitations des primo-consultants. Une restitution collective a eu lieu en juin 2016 qui a mis en évidence la nécessité d'améliorer les liens entre les services sanitaires et médico-sociaux. Des conventions de partenariat doivent être travaillées entre eux.

1.1.6 L'accompagnement des établissements dans l'élaboration des plans et la gestion de crise

La DD a mis en place une stratégie visant à la montée en compétence de ses partenaires à la gestion de crise avec la formalisation d'outils informatiques, la mise en œuvre d'actions de formations et la participation à plusieurs exercices de crise départementaux (16 exercices en 5 ans).

Elle entretient des liens étroits en constante progression avec les établissements sanitaires du département, le SAMU, le SIDPC de la préfecture et les opérateurs classiques de la gestion de crise. Des réunions bilatérales sont organisées régulièrement avec la préfecture, le SAMU, la CUMP, les établissements référents et les SAU du département.

1.2 LA MOBILISATION DES ASSOCIATIONS POUR DEVELOPPER LA PREVENTION

Elle s'est mobilisée pour rechercher et rencontrer des promoteurs locaux ou régionaux pour développer des actions de prévention collectives sur des infra-territoires mal desservis, l'est du Val d'Oise ou le secteur rural notamment: associations régionales pour des actions autour de la lutte contre l'obésité et la nutrition (Sports pour tous, REPOP, Mutualité française, Maison du Diabète, AFD 95), de la prévention du vieillissement (PRIF, Siel Bleu), la vie affective et sexuelle (CRIPS, Aides, HF prévention), médiation santé-culture (Associations communautaires). Cependant le bilan est à nuancer, les associations régionales souvent implantées à Paris-Petite couronne ayant des difficultés à se déplacer en grande couronne.

Ce travail est à poursuivre dans le PRS2.

1.3 LES ACTIONS MENEES AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTE

Des liens réguliers sont maintenus avec les professionnels de santé des structures sanitaires (participation aux CME, aux Conseils de surveillance, gestion des autorisations des activités de soins et équipements lourds ,visites de conformité, négociations de CPOM...) et du secteur ambulatoire (CODAMUPS, participation aux réunions des Conseil de l'Ordre, du comité territorial de gouvernance de la PDSA).

1.3.1 Un bilan nuancé sur l'offre de premier recours

Depuis 2010 la démographie des médecins libéraux a subi une baisse considérable dans le Val d'Oise.

Le zonage ARS de 2012 avait permis d'identifier seulement 3 territoires déficitaires (soit 12,1% de la population du VO se situaient sur ces zones). En 2015, l'actualisation de ce zonage a déterminé 6 territoires en zone déficitaire et 11 territoires en zone fragile, soit près de 47% de la population du VO.

Le Val d'Oise est le 3eme département de la région qui compte le plus de territoires fragiles ou déficitaires.

Cette tendance ne fera que s'accentuer durant les prochaines années du fait de la pyramide des âges des médecins. En effet 20% des omnipraticiens du VO ont entre 60 et 65 ans et 12% ont plus de 65 ans.

Pour répondre à cette problématique la Délégation Départementale du Val d'Oise a déployé au sein de ces territoires l'ensemble des dispositifs du Pacte territoire Santé, notamment par différentes initiatives et partenariats :

- Les permanences d'aide à l'installation des professionnels de santé en lien avec les URPS, les Ordres des différentes professions médicales et paramédicales : une

centaine de professionnels de santé ont été conseillés et orientés dans leur projet d'installation dans le département.

- Les « journées découvertes » organisées chaque année avec l'URPS pour promouvoir le département et attirer de nouveaux professionnels
- Les Praticiens Territoriaux de Médecine Générale (PTMG): ce dispositif mal connu au début de sa mise en œuvre par les médecins généralistes, commence à se multiplier dans le département. En 2016, le département compte 5 praticiens territoriaux de médecine générale.
- L'accompagnement de la DD95 :
- o dans les projets de création de structures d'exercice collectif des professionnels de santé, en lien avec les collectivités locales, a permis entre 2010 et 2015 l'ouverture de 5 Maisons de Santé Pluridisciplinaires. Quatre d'entre elles, ont bénéficié d'un soutien financier de l'Agence (pour un montant total de 180 923€). Trois d'entre elles, bénéficient par le biais du règlement arbitral d'un financement de la coordination
- dans les projets d'ingénierie des maisons de santé ou des centres de santé par le biais des financements FIR.

Par ailleurs, la DD95 a accompagné différents acteurs du département pour permettre :

- la mise en place d'une permanence des soins dentaires depuis fin 2014 au sein de l'hôpital de Pontoise en lien avec le Conseil de l'Ordre des chirurgiens-dentistes
- le renforcement de l'association de médecins libéraux intervenant auprès du Samu dans la régulation médicale des appels d'urgences du centre 15. Cette association rentre dans le dispositif de Permanence des Soins Ambulatoire régi par le cahier des charges régional.

Malgré ces avancées, le bilan est plus nuancé sur la permanence des soins ambulatoires assurée par SOS médecins, puisque le nombre de secteurs non couverts a augmenté : ce n'est plus seulement le Vexin mais aussi depuis octobre 2015 le nord de la francilienne qui est concerné. De nombreuses réunions ont été organisées par la DD avec le SAMU, SOS et le Conseil de l'Ordre dans la perspective de trouver des solutions. A ce jour, celles-ci n'ont pas encore abouti.

1.3.2 L'appui aux professionnels de santé autour de l'Education Thérapeutique du Patient (ETP)

Une action emblématique :

La DD avec la mise en place en 2014 de la **plateforme de ressources et de coordination en ETP** en Val d'Oise (CoordETP95) a impulsé une dynamique partenariale avec les professionnels de santé de la ville et de l'hôpital.

En effet, les missions et actions soutenues et organisées par la plateforme sur les infra territoires (ateliers, groupe de travail, accompagnement des équipes sur la mise en œuvre de programmes ETP en ambulatoire) ont pour objectif de fédérer et faire travailler ensemble les professionnels d'un territoire sur des projets communs répondant à leur besoin (communication ville/hôpital, guide ressource du patient diabétique, programme ETP).

Une journée départementale organisée par CoordETP95 le 28 janvier 2016 a réuni 115 acteurs locaux de l'ETP pour échanger sur la coordination ville-hôpital et la place des patients dans les programmes ETP.

2. La coordination départementale des politiques publiques

La DD anime un partenariat très étroit avec les autres administrations publiques de l'Etat, du Conseil Départemental et de l'assurance maladie.

2.1 Autour de la politique de la ville avec le préfet délégué à l'égalité des chances (PDEC)

Elle a contribué à :

- l'élaboration du volet santé des 7 contrats de ville signés en 2015 avec les EPCI et doit en assurer le suivi en participant aux comités de pilotage départementaux et communaux
- à l'instruction des dossiers d'actions de politique de la ville dans un souci de cohérence d'interventions et de financement.

2.2 En matière de prévention

- Participation à l'instruction des demandes de financement d'actions de prévention en matière d'addiction dans le cadre de la politique interministérielle de lutte contre les addictions (MILDECA) et au Comité d'Arbitrage présidé par le PDEC avec les services de l'Etat (Education Nationale, Cohésion Sociale, administration pénitentiaire, Justice, Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), Police)
- Travail de partenariat avec la CPAM sur la santé buccodentaire (mise en cohérence des programmes financés par la CPAM et l'ARS), le diabète, le dépistage organisé des cancers notamment

- Important partenariat avec l'Education Nationale (Santé Scolaire) sur les actions de prévention à mettre en œuvre dans les structures de l'Education Nationale : détermination du type d'interventions, territoires prioritaires ...
- Déclinaison départementale de la convention ARS/PJJ: rencontres avec les professionnels départementaux de la PJJ et mise en cohérence des actions à mettre en œuvre auprès des jeunes suivis en PJJ (AEMO, Centres fermés, CEF)

2.3 Autour de la santé des publics en grande précarité et des migrants

- Organisation de réunions bilatérales avec la DDCS, la CPAM et d'un COPIL départemental avec les opérateurs sanitaires et sociaux
- Participation aux réunions des coordinations locales du Service d'Information d'Accueil et d'Orientation (1 à 2 fois par an) pour améliorer le recensement des besoins et l'articulation des prises en charge sanitaires et sociales
- Participation aux copils locaux organisés par l'ADEF gestionnaire de foyers de travailleurs migrants permettant de coordonner et développer des actions de prévention auprès de leurs résidents

La montée en charge des problématiques autour des migrants nécessite une amélioration de l'organisation des soins dans le département qui sera un des enjeux du PRS 2.

2.4 Autour de la périnatalité

La DD a mis en place un Copil départemental réunissant le CD, la CPAM, le Réseau Périnatalité du Val d'Oise permettant de faire le bilan des actions réalisées et d'élaborer conjointement un plan d'actions départemental : un colloque à destination des professionnels de santé a été organisé en 2012, lancement de l'entretien prénatal précoce avec diffusion de plaquettes pour les professionnels, mise en place du dispositif PRADO en lien avec l'Assurance Maladie.

La prise en charge des IVG a été améliorée en lien avec le RPVO : continuité estivale des soins avec le dispositif FRIDA, audit des centres IVG.

L'amélioration de la graduation des soins dans les maternités et du suivi des nouveaux nés vulnérables est à poursuivre.

2.5 Autour de la scolarisation des enfants handicapés

Un travail suivi a été mené avec l'Education Nationale pour la mise en place d'Unité d'Enseignement en Maternelle (une créée à Eragny, une en cours à Ermont) et de classes externalisées (une à Herblay - IME La Chamade, une à Sarcelles - IME Henri Wallon, une à Vauréal - IME La Clé).

La DD et les services de l'EN se rencontrent régulièrement pour organiser les parcours scolaires des enfants et adapter les équipements en fonction des besoins.

Le Conseil départemental pour la scolarisation des enfants handicapés va être installé courant octobre et réunira les institutions concernées et des représentants d'associations.

2.6 Autour de la lutte contre l'habitat indigne

Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) a été créé en 2007 dans le Val-d'Oise à l'initiative du Préfet. Ce pôle a pour objectif la mise en œuvre d'une conduite coordonnée et durable de l'action de l'Etat en concertation avec les différents partenaires qui interviennent dans le domaine de l'habitat et du logement. L'ARS anime le PDLHI depuis plusieurs années en partenariat étroit avec la DDT.

Le travail mené a permis de développer des liens de travail fructueux avec l'ADIL, la DDCS, les sous-préfectures du département, l'ANAH, le Conseil Départemental, la CAF, la MSA, le SDIS, la DDSP, la Direction des finances publiques, le Parquet de Cergy-Pontoise, l'Union des maires et l'Union départementale des CCAS facilitant ainsi un meilleur repérage des situations d'habitat indigne et un traitement adapté.

Tous les ans, le COPIL du PDLHI se réunit au mois de mars/avril afin de faire le bilan des actions de l'année écoulée et pour valider les grands axes de travail pour l'année à venir.

La DD a également lancé des actions de prévention partenariale sur le volet santé mentale et l'incurie dans les logements.

2.7 Autour de la protection de la ressource en eau

Des problématiques de pesticides et de nitrates récurrentes pour certaines zones de distribution nécessitent un appui aux collectivités concernées afin qu'elles définissent un plan d'actions en vue d'un retour à une situation normale (interconnexion avec un réseau voisin, mise en place d'un traitement, etc.).

Le département du Val d'Oise compte ainsi 78 captages en fonctionnement pour l'alimentation en eau potable du réseau public. Parmi ceux-ci, 39 captages bénéficient de périmètres de protection déclarés d'utilité publique, soit 50% des captages du département. Le débit d'eau ainsi protégé représente 88% de l'eau mise en distribution dans le Val-d'Oise. A elle seule, la prise d'eau superficielle de Méry-sur-Oise, qui fait l'objet d'une DUP depuis 1997, représente 78% de l'eau produite dans le Val d'Oise.

Pour faire face à ces enjeux, une charte départementale pour l'instauration des périmètres de protection de captage d'eau souterraine a été signée en juillet 2002 par le préfet, le CD, le Président de la chambre interdépartementale d'agriculture d'Ile-de-France, le Directeur de l'agence de l'eau Seine-Normandie et le Président de l'union des maires du Val d'Oise.

La DD est un partenaire actif dans ce travail en réseau : elle est en charge de l'instruction administrative et technique des demandes de protection déposées par les collectivités ainsi que du contrôle du respect des arrêtés préfectoraux de protection des captages d'eau potable.

Une action régionale pilotée par la DD 95 :

Pour les eaux conditionnées, la mise en place en 2012 du service régional mutualisé à la DD 95 pour l'ensemble des installations d'Île de France a induit des liens permanents avec les préfectures concernées (77, 78, 95) et les services des Directions Départementales de la Protection des Populations, le ministère de la santé ainsi que les industriels exploitants.

2.8 Autour des hospitalisations sans consentement avec le service public de la Justice

Lors de la mise en œuvre de la loi du 5 juillet 2011 et du 27 septembre 2013, la DD a travaillé en concertation avec le TGI de Pontoise et les Juges des Libertés et de la Détention notamment pour la procédure des saisines, la mise en place d'audiences foraines dès 2011, le signalement des personnes détenues ou sous contrôle judiciaire justifiant des soins

3. Un partenariat privilégié avec le Conseil Départemental

Un partenariat existe de longue date avec les services administratifs mais aussi les élus

3.1 En matière de santé publique

Le CD 95 a conservé depuis 2004 des compétences liées aux actions de prévention et de dépistage pour la lutte contre la tuberculose, la vaccination, la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le dépistage du cancer

- Lancement des travaux autour du renouvellement de la convention ARS-CD 95 en déclinaison des projets régionaux sur la tuberculose et les vaccinations
- Habilitation du CD pour porter le Centre Gratuit d'information de dépistage et de Diagnostic (CEGIDD) des maladies sexuellement transmissibles implanté sur Cergy (site principal), Argenteuil, Garges-lès-Gonesse et le CH de Gonesse

Sur les CLS et la périnatalité, le CD participe activement aux travaux des CLS et aux actions menées autour de la périnatalité en liaison avec le Réseau RPVO et la CPAM dans le cadre du comité de pilotage départemental.

Sur la lutte contre le saturnisme, la DD a également lancé une expérimentation sur la détection et la prise en charge préventive de cas de saturnisme en partenariat avec le Conseil Départemental sur 2 communes du département (en territoire rural et en territoire urbain).

La DD entretient également des liens étroits avec le CD 95 dans le cadre de thématiques diverses telles que la lutte contre l'habitat indigne, la protection de la ressource en eau, le contrôle sanitaire des eaux (laboratoire du CD 95 titulaire du marché pour le Val d'Oise), la lutte anti-vectorielle, etc.

3.2 Sur le secteur médicosocial

Tous les établissements relevant d'une compétence conjointe sont suivis par les équipes CD et ARS qui travaillent ensemble pour l'amélioration qualitative et quantitative de l'offre médicosociale :

- Une programmation a été élaborée conjointement en 2012 pour les 5 années à venir.
 - Dans ce cadre ont pu être créées 170 places de Fam dont 52 dédiées au handicap psychique et 75 à l'autisme. Les chiffres transmis régulièrement par la MDPH ont permis de cibler l'ouverture de 78 places de MAS, 78 places d'ESAT, 132 places d'IME et 19 places de SESAD.
 - Par ailleurs sur cette base a été lancée à Villiers le Bel une plateforme IME-SESSAD de 73 places dédiées aux enfants souffrant de TSA.
- Une politique de restructurations d'établissements menée conjointement pour plusieurs projets. Au total la DTARS aura réalisé le transfert d'autorisations pour 21 établissements et services depuis 2013.
- La création avec la MDPH d'une commission des situations critiques
- La conduite commune des 152 évaluations externes
- Une gestion conjointe des réclamations des usagers et signalements des professionnels
- Des inspections et visites de conformité conjointes pour les EHPAD et les FAM

Ce partenariat se poursuivra avec l'élaboration du schéma gérontologique, la signature de CPOM et le travail à réaliser au sein de la commission des financeurs.

4. Un partenariat actif avec les communes et les structures intercommunales pour agir au plus près des territoires

Pour mettre en œuvre localement et au plus près des usagers sa politique de santé, la DD95 s'est fortement impliquée pour renforcer le partenariat avec les communes et intercommunalités sur les secteurs de la prévention, de la santé environnementale et de l'ambulatoire à partir des dispositifs de concertation et de coordination comme les CLS et les CLSM et la règlementation santé environnementale.

4.1 Le rôle déterminant des CLS

Ils ont permis aux élus d'une part de connaître l'état de santé de leur population et de lancer une dynamique sur leur territoire en mobilisant leurs services (habitat, directions de la solidarité, CCAS, centres de santé, etc...) et d'autre part d'entamer un travail d'animation en réseau avec les partenaires institutionnels (CPAM, Santé Scolaire, Conseil Départemental (PMI - Prévention) et des acteurs de santé du territoire (établissements hospitaliers, médicosociaux, associations spécialisées etc...).

Les chiffres clés :

12 CLS signés depuis 2011

45 % des communes en IDH2 < ou égal à 0,52 ont contractualisé, dont la totalité des communes avec des indices < à 0,41

41 % de la population du Val d'Oise concernée par un CLS (plus de 490 000 habitants).

Un projet d'envergure est en cours avec la CA du Val Parisis (265 000 habitants; 15 communes dont 2 en IDH2 < 0,52, et 7 en politique de la ville)

Ont pu être menées des actions :

- de prévention autour de thématiques prioritaires : nutrition et activités physiques, le dépistage organisé des cancers, luttes contre les addictions et les comportements à risque, développement des compétences psychosociales, troubles du langage et de l'apprentissage, développement en lien avec les CMS de programmes d'éducation thérapeutique du patient notamment autour du diabète, travail autour de la périnatalité en liaison avec la CPAM, la PMI et le Réseau RPVO
- autour de l'accès aux droits en liaison avec la CPAM
- d'aide à l'installation de professionnels de santé avec la création de structures d'exercice collectif
- de coopération avec les hôpitaux
- de lutte contre l'habitat indigne : signature et mise en œuvre d'un protocole de coopération entre les communes et l'ARS, accompagnement des habitants concernés par un relogement
- de conseil et d'appui technique de la DD auprès des collectivités pour renforcer la prévention aux risques sanitaires d'origine environnementale

4.2 Les Conseils Locaux de Santé Mentale

La problématique **de la santé mentale** ayant été identifiée dans plusieurs CLS, **3 CLSM** ont pu être crées dans la continuité : 1 sur l'est **(**avec les communes de Sarcelles, Goussainville, Villiers-le-Bel, Garges-lès-Gonesse), 1 sur la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et 1 sur la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

Pour les CLS comme pour les CLSM, la DD participe aux comités de pilotage mis en place. Ils permettent non seulement de suivre l'état d'avancement des actions à réaliser, de prendre connaissance des réalités locales mais aussi d'entretenir de manière vivante et active le partenariat avec les acteurs locaux et ainsi d'intervenir au plus près des populations prioritaires.

L'enjeu pour les années à venir sera de réussir à suivre l'ensemble de ces dispositifs de coordination actuels et futurs mais aussi de répondre aux sollicitations croissantes des collectivités locales avec des effectifs contraints.

4.3 L'implication des communes pour l'installation de professionnels de santé sur le secteur ambulatoire dans les territoires déficitaires ou fragiles

La DD apporte appui et conseils auprès de plusieurs communes pour accompagner la création de structures d'exercice collectif .

4.4 La prévention des risques sanitaires liés à l'environnement

En matière d'urbanisme, la DD entretient des liens permanents avec les partenaires (EPCI, communes, DRIEE, DDT, préfecture, etc.) avec un total de 680 avis sanitaires rendus en 5 ans.

Le suivi sanitaire du projet d'aménagement des plaines de Pierrelaye dans le cadre du Grand Paris nécessite une implication permanente de l'ARS dans un cadre multi partenarial (préfecture, CD 95, EPCI, communes, caisse des dépôts, région, NCF, STIF, SGPA, EPFIF, SAFER, AEV, ONF, Ville de Paris, Paris Métropole, SIAAP, CAUE, etc.).

La lutte contre l'habitat indigne implique également des liens étroits avec les communes. Ainsi, 4 techniciens sanitaires de la DD se partagent 4 secteurs « habitat » dans le département et entretiennent des liens permanents avec leurs interlocuteurs locaux concernant le contrôle et la bonne mise en œuvre des règles d'hygiène.

Des formations sont également proposées aux agents de mairies sur la lutte contre l'habitat indigne (2 sessions par an).

Concernant la qualité de l'eau de consommation, les liens avec les élus sont permanents.

Des synthèses annuelles sont envoyées aux maires. La transmission de ces dernières peut conduire à des échanges avec les services de l'ARS par suite. L'instauration de DUP (déclaration d'utilité publique) pour la protection des captages d'eau nécessite également des rencontres régulières avec les élus qui portent les projets d'alimentation en eau de leurs communes. Ces rencontres sont également nécessaires pour le suivi des autorisations de dérogation de distribution d'eau non conformes aux limites réglementaires.

Parfois, pour de petites communes, il n'est pas rare que la DD se déplace pour rencontrer les élus afin de les accompagner dans la gestion de situations sanitaires non conformes sur des situations de non conformités bactériologiques impliquant des rencontres et des échanges réguliers.

Le contrôle des règles d'hygiène des piscines permet aussi d'assurer une animation au plus proche des collectivités car il n'est pas rare que les personnes responsables de piscines soient des communes ou des EPCI.

5. Le partenariat avec la conférence de territoire et les usagers

5.1 La conférence de territoire

Constituant un lieu de partenariat privilégié, la DD s'est beaucoup investie non seulement dans le secrétariat mais aussi et surtout dans l'animation de cette instance en lien étroit avec le président, ce qui lui a permis de rencontrer des partenaires nouveaux (associations d'usagers, URPS, ordres) et progressivement d'entamer une évolution de son approche des problématiques de santé. Cette instance a permis aussi aux partenaires locaux de mieux se connaître et a certainement contribué au développement du travail en réseau entre la ville et l'hôpital et aux actions partenariales décrites ci-dessus.

La Conférence de territoire du Val d'Oise s'est réunie entre 5 à 7 fois par an depuis sa mise en place et a contribué à l'enrichissement des réflexions de la DD sur les thématiques suivantes :

- La déclinaison du Pacte Santé Territoire dans le Val d'Oise
- Coordination des soins ville/hôpital
- Les GHT et coopérations de territoire
- Les CPOM
- La gestion des réclamations et des évènements indésirables graves
- La souffrance psychiatrique des adolescents
- La santé mentale des adultes
- Le plan cancer
- La plateforme ETP et le projet stratégique diabète
- Le parcours de santé de la personne âgée
- Virage ambulatoire

Le Président de la Conférence de territoire entretient une dynamique de lien avec la délégation départementale en abordant régulièrement l'actualité de locale et régionale de l'Agence en séance.

Le taux de participation des membres était stable les premières années mais a diminué progressivement ces deux dernières années avec toutefois un noyau dur de personnes très impliquées parmi les représentants des usagers : UNAFAM, CODERPA, UDAF, APF, JALMAV, France Alzheimer, lutte contre le cancer. De nombreuses personnes sont invitées et ont enrichi les débats ; le CD, la CPAM et les délégués du Préfet sont régulièrement présents.

Les membres de la conférence de territoire soulignent des interrogations sur le rôle de la conférence de territoire et sur l'exclusion de cette instance dans certains processus de décision mais ils sont unanimes pour souligner que celle-ci est passée d'un rôle d'apprentissage à un rôle de propositions et de plan d'actions. Elle travaille actuellement sur un projet d'équipe mobile psychiatrique d'urgence et d'accès aux soins

Elle a organisé en juin 2013 un débat sur la fin de vie.

5.2 Le dialogue avec les associations d'usagers

Il est actif par le biais des instances médicosociales auxquelles la DD participe comme le Comité Départemental de Coordination des Personnes Handicapées, la MDPH et le CODERPA et quelques rencontres avec les associations d'usagers.

Un partenariat particulièrement constructif est mené avec l'UNAFAM qui a œuvré auprès de la DD pour sensibiliser les communes sur l'intérêt de créer des CLSM mais aussi des résidences accueil pour le logement des personnes handicapées psychiques.

Un colloque coprésidé par la DD et le CD a été organisé le 17 juin 2014 sur les droits des personnes en EHPAD à l'attention des établissements et membres des conseils de vie sociale.

CONCLUSION

C'est donc un partenariat très large qui a été animé depuis 5 ans par la DD et qui lui a permis de réaliser un certain nombre d'actions dans la déclinaison du PRS1.

Des progrès restent encore à réaliser dans le Val d'Oise sur la permanence des soins ambulatoires et l'amélioration de la démographie médicale, le développement de la prévention et les actions sur les déterminants de santé, la réponse aux besoins pour des publics prioritaires (handicapés par la maladie mentale, jeunes, exclus et migrants).

Ce partenariat local nécessaire à la mise en œuvre des orientations régionales nécessite un investissement important de travail sur le terrain en terme de négociations, d'échanges, de persuasion et d'information. La DD devra de fait s'adapter pour poursuivre son animation territoriale.

Agence	régionale	de santé	Île-de-France